



Affaire suivie par : Le Département de l'Art dans la Ville -

Paris, le 11 AVR. 2012

Références : Consultation n° 2011V32024120
Prestations d'animation culturelle du site de « la Forge de Belleville » - 23-25 rue Ramponneau à Paris 20^e.

Objet : Information du candidat (procédure adaptée) -
Offre de l'association T.R.A.C.E.S.

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu à la consultation n° 2011V32024120 Prestations d'animation culturelle du site de «la Forge de Belleville» 23-25 rue Ramponneau à Paris 20^e et nous vous en remercions vivement.

Après examen attentif de l'ensemble des candidatures, j'ai le regret de vous informer que votre offre n'a pas été retenue car elle ne s'est pas avérée la plus avantageuse économiquement.

En effet, malgré l'intérêt que présentait votre offre, elle a été classée au 2^{ème} rang des candidatures, avec une note finale de 57,5 sur 100, au regard des 3 critères d'attribution retenus pour cette consultation.

Sur le critère n°1 (intérêt culturel apprécié sur la base du projet culturel et du programme culturel) pondéré à 40%, l'offre a été jugée moyennement satisfaisante et notée 20/40, la classant au deuxième rang, malgré tout l'intérêt porté au projet culturel centré autour de la méthode Freinet et des partenariats présentés qui demeurent néanmoins assez peu convaincants en termes de contenus. S'agissant du critère n°2 (moyens humains et compétences appréciés sur la base de la composition de l'équipe dédiée) pondéré à 30%, votre offre a été jugée moyennement satisfaisante et a obtenu une note de 15/30, la classant au deuxième rang, en raison de moyens humains, certes, importants mais de qualité incertaine.

En ce qui concerne le critère n°3 (gestion et organisation des espaces appréciées sur la base de la note méthodologique) pondéré à 30%, votre offre est qualifiée de satisfaisante avec une note de 22,5/30, la classant au premier rang (ex aequo avec un autre candidat).

L'attributaire du marché issu de la présente consultation est l'association La Caserne Ephémère pour un montant de 30.000 €.

Son offre a en effet obtenu une notation le classant au premier rang de chacun des critères :

Sur le critère n°1, l'attributaire a obtenu la note de 30 sur 40, du fait de la qualité de la réflexion sur la notion de résidence et de l'analyse du quartier ayant présidé à la définition du projet, la présentation d'un programme culturel complet en termes d'ouverture (partenariats) et de publics concernés, ainsi que sur la définition des conditions d'accueil en résidence.

Sur le critère n°2, l'attributaire a obtenu la note de 30 sur 30, en raison principalement de la solidité de l'équipe, quantitativement et qualitativement.

Sur le critère n°3, l'attributaire a obtenu la note de 22,5 sur 30, en raison d'une répartition prévisionnelle convaincante des espaces, de la composition pluraliste de la commission et de son fonctionnement visant à assurer une diversité artistique des résidents.

Un délai d'au moins 11 jours sera respecté entre la date d'envoi du présent courrier et la date de conclusion (signature) du marché.



Sous réserve des procédures d'urgence, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contre la décision de rejet de votre candidature dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, tant que le contrat n'a pas été signé. A compter de sa signature, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Nous vous remercions de votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe VINCENSINI

**Association T.R.A.C.E.S.
24 rue Ramponeau
75020 PARIS**